

Suite au débroussaillage de la D 246, courriel envoyé par P. Chauvin (chef d'Agence) le mercredi 16 décembre 2015 à Mayenne Nature Environnement

Bonsoir Monsieur JARRI,

Les travaux de débroussaillage, sur la RD 246, ont été effectués le vendredi 04 décembre 2015.

L'agent chargé de ce travail qui pratique cette tâche depuis de nombreuses années reconnaît qu'en fonction des secteurs, certains agriculteurs demandent après avoir fait leur bois que l'agent donne une « passe à plat ».

Je suis tout à fait d'accord avec vos remarques et d'ailleurs je n'approuve pas ce genre d'intervention qui n'est pas dans notre charte qualité en matière de débroussaillage et qui ne suit pas le protocole mis en place.

J'ai demandé à l'agent concerné, de changer ses habitudes de travail et rappelé aux agents (titulaires et remplaçants) affectés à cette tâche, les méthodes d'intervention en matière de débroussaillage (pièce jointe).

D'autre part, j'ai exigé qu'aucune intervention sur le bois ne soit pratiquée sur demande spécifique d'un agriculteur.

En espérant avoir répondu à votre interrogation et en souhaitant ne plus avoir à traiter ce type de problème.

Très cordialement

Patrick CHAUVIN

Chef d'agence

DRB/DR/Agence Technique Départementale Nord

Conseil départemental de la Mayenne

Route de Saint-Baudelle "La Lande"

53100 PARIGNE-SUR-BRAYE

Tél:02 43 08 24 81